



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 5 octobre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise en œuvre du fonds d'allègement des charges à destination des éleveurs dans le cadre du plan de soutien à l'élevage

Le plan de soutien à l'élevage français adopté en conseil des ministres le 22 juillet dernier prévoit la mise en œuvre de mesures d'urgence en soutien aux éleveurs dont notamment un dispositif de fonds d'allègement des charges (FAC). Cette mesure permet la prise en charge d'une partie des intérêts des prêts moyen et long terme des exploitations les plus endettées.

Les critères pour pouvoir bénéficier de cette mesure dans le département du Bas-Rhin sont les suivants :

Élevages porcins	Élevages ruminants viande (bovins, ovins, caprins)	Élevages laitiers
Taux de spécialisation 50 %	Taux de spécialisation 50 %	Taux de spécialisation 50 %
Taux d'endettement 35 %	Taux d'endettement 35 %	Taux d'endettement 35 %
Baisse d'EBE -10 %	Baisse d'EBE -1 %	Baisse d'EBE -10 %

Les exploitants potentiellement concernés sont invités à se rapprocher dans les plus brefs délais de leurs comptables afin de vérifier s'ils remplissent ces conditions d'éligibilité et, si c'est le cas, de compléter un dossier de demande d'aide.

Le formulaire de demande d'aide peut être obtenu auprès du service agricole de la Direction Départementale des Territoires (ddt-sa@bas-rhin.gouv.fr).

Il doit être retourné complété à l'adresse ci-dessous dès que possible et impérativement avant le 31 décembre 2015 :

DDT du Bas-Rhin
Service agriculture
14 rue du Maréchal Juin
BP61003
67070 STRASBOURG Cedex

Contact presse : Préfecture de la région Alsace, préfecture du Bas-Rhin - Viviane Chevallier
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

Retrouvez les informations : site internet de la préfecture : www.bas-rhin.gouv.fr

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> - Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>